

---

---

**Dessins techniques — Principes généraux  
de représentation —**

**Partie 30:  
Conventions de base pour les vues**

*Technical drawings — General principles of presentation —  
Part 30: Basic conventions for views*  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 128-30:2001

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/20dc7da3-5d93-4c53-8c1c-18aff8741c52/iso-128-30-2001>



**PDF — Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 128-30:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/20dc7da3-5d93-4c53-8c1c-18aff8741c52/iso-128-30-2001)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/20dc7da3-5d93-4c53-8c1c-18aff8741c52/iso-128-30-2001>

© ISO 2001

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.ch](mailto:copyright@iso.ch)  
Web [www.iso.ch](http://www.iso.ch)

Imprimé en Suisse

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente partie de l'ISO 128 peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La Norme internationale ISO 128-30 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 10, *Documentation technique de produits*, sous-comité SC 1, *Conventions générales*.

Cette première édition de l'ISO 128-30 se base sur l'ISO 128:1982, article 2; elle remplace les règles spécifiées dans cet article.

[ISO 128-30:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/20dc7da3-5d93-4c53-8c1c-18aff8741c52/iso-128-30-2001)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/20dc7da3-5d93-4c53-8c1c-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/20dc7da3-5d93-4c53-8c1c-18aff8741c52/iso-128-30-2001)

[18aff8741c52/iso-128-30-2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/20dc7da3-5d93-4c53-8c1c-18aff8741c52/iso-128-30-2001)

L'ISO 128 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Dessins techniques — Principes généraux de représentation*:

- *Partie 20: Conventions de base pour les traits*
- *Partie 21: Préparation des traits par systèmes de CAO*
- *Partie 22: Conventions de base et applications pour les traits de rappel de cote et traits de référence*
- *Partie 23: Traits utilisés dans la documentation de construction et de génie civil*
- *Partie 24: Traits utilisés pour les dessins industriels*
- *Partie 25: Traits utilisés pour les dessins de construction navale*
- *Partie 30: Conventions de base pour les vues*
- *Partie 34: Vues applicables aux dessins industriels*
- *Partie 40: Conventions de base pour les coupes et les sections*
- *Partie 44: Coupes et sections des dessins de construction mécanique*
- *Partie 50: Conventions de base pour la représentation des surfaces sur des coupes et des sections*

La partie suivante est en préparation: *Partie 1: Introduction et index*

Les annexes A, B et C constituent des éléments normatifs de la présente partie de l'ISO 128.

## Introduction

Selon l'article 2 remplacé de l'ISO 128:1982, trois méthodes de représentation des vues sont admises. Dans la présente partie de l'ISO 128, la méthode utilisant des flèches repérées a été choisie comme la méthode à appliquer de préférence. Les méthodes de projection du premier et du troisième dièdre (qui étaient auparavant respectivement les méthodes E et A) sont toujours à considérer comme normatives. Les annexes A et B de la présente partie de l'ISO 128 fournissent les informations essentielles sur ces méthodes; l'ISO 5456-2, quant à elle, spécifie les règles dans le détail.

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 128-30:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/20dc7da3-5d93-4c53-8c1c-18aff8741c52/iso-128-30-2001)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/20dc7da3-5d93-4c53-8c1c-18aff8741c52/iso-128-30-2001>

# Dessins techniques — Principes généraux de représentation —

## Partie 30:

### Conventions de base pour les vues

#### 1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 128 établit les principes généraux de représentation des vues applicables à tous les types de dessins techniques (mécanique, électricité, architecture, travaux publics, etc.) suivant les méthodes de projection orthographique spécifiées dans l'ISO 5456-2.

Les spécifications de la présente partie de l'ISO 128 ont été établies en tenant compte des exigences de reproduction, y compris celles de la micrographie, conformément à l'ISO 6428.

#### 2 Références normatives

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 128. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties prenantes aux accords fondés sur la présente partie de l'ISO 128 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de l'ISO et de la CEI possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

ISO 128-24:1999, *Dessins techniques — Principes généraux de représentation — Partie 24: Traits utilisés pour les dessins industriels.*

ISO 3098-0, *Documentation technique de produits — Écriture — Partie 0: Prescriptions générales.*

ISO 5456-2, *Dessins techniques — Méthodes de projection — Partie 2: Représentations orthographiques.*

ISO 6428, *Dessins techniques — Conditions requises pour la micrographie.*

ISO 10209-1, *Documentation technique de produit — Vocabulaire — Partie 1: Termes relatifs aux dessins techniques: généralités et types de dessins.*

ISO 10209-2, *Documentation technique de produit — Vocabulaire — Partie 2: Termes relatifs aux méthodes de projection.*

ISO 81714-1, *Création de symboles graphiques à utiliser dans la documentation technique de produits — Partie 1: Règles fondamentales.*

#### 3 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 128, les termes et définitions donnés dans l'ISO 10209-1 et dans l'ISO 10209-2 s'appliquent.

## 4 Généralités

La vue la plus caractéristique de l'objet doit être choisie comme vue de face ou vue principale, en prenant en considération, par exemple, sa position d'utilisation, d'usinage ou de montage.

Toute autre vue que la vue de face ou la vue principale (vue, plan, schéma de principe) doit être repérée par une lettre majuscule qui figure également à proximité de la flèche indiquant la direction d'observation de la vue concernée. Quelle que soit la direction d'observation, la lettre majuscule servant à repérer les vues doit toujours être positionnée dans le sens de lecture normal, et indiquée soit au-dessus, soit à droite du repère fléché.

Le repère fléché est défini dans l'annexe C (y compris l'arc fléché, voir l'article 7), de même que la hauteur des caractères de l'identifiant.

Les vues désignées peuvent être placées indifféremment par rapport à la vue principale. Les caractères majuscules identifiant ces vues doivent être placés immédiatement au-dessous des vues correspondantes (voir Figure 1).

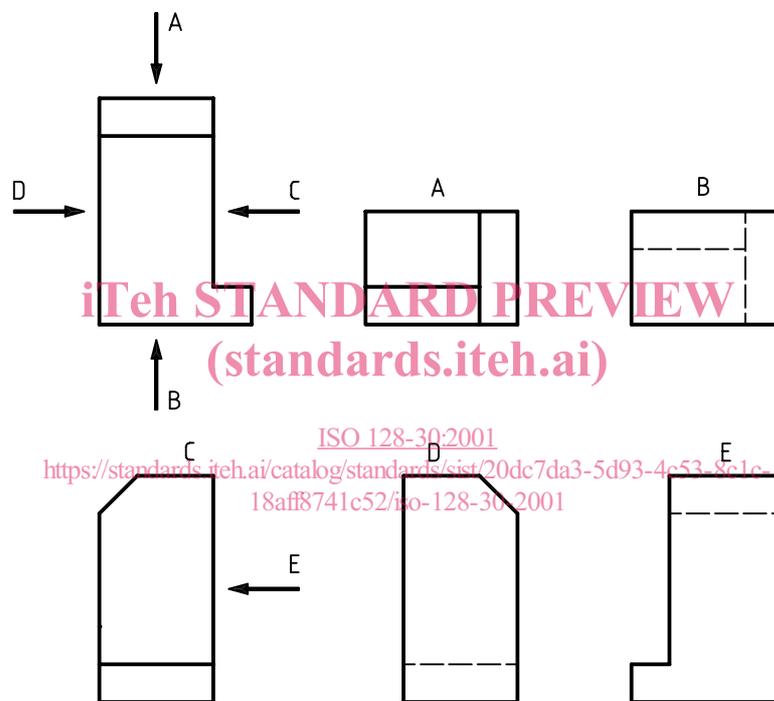


Figure 1 — Identification des vues repérées

## 5 Choix des vues

Lorsque des vues (y compris des coupes et des sections) sont nécessaires, elles doivent être choisies de manière à

- limiter le nombre de vues (et de coupes et de sections) au minimum nécessaire, mais suffisant pour définir complètement l'objet sans ambiguïté;
- éviter la représentation de nombreux contours ou arêtes cachées;
- éviter la répétition inutile de détails.

## 6 Vues partielles

### 6.1 Généralités

Les caractéristiques, qui nécessitent une illustration spécifique mais pas une vue entière, peuvent être représentées par une vue partielle, délimitée par un trait continu fin avec zigzags, conformément au type 01.1.19 de l'ISO 128-24:1999 (voir Figure 2).

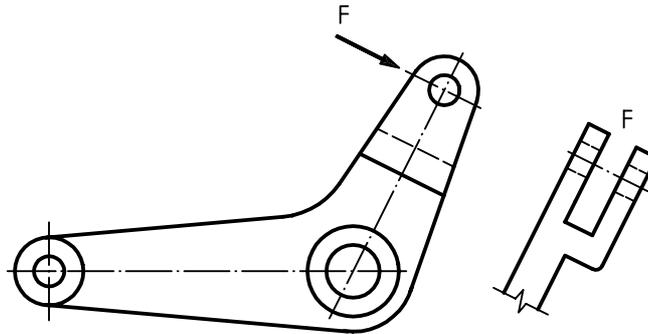
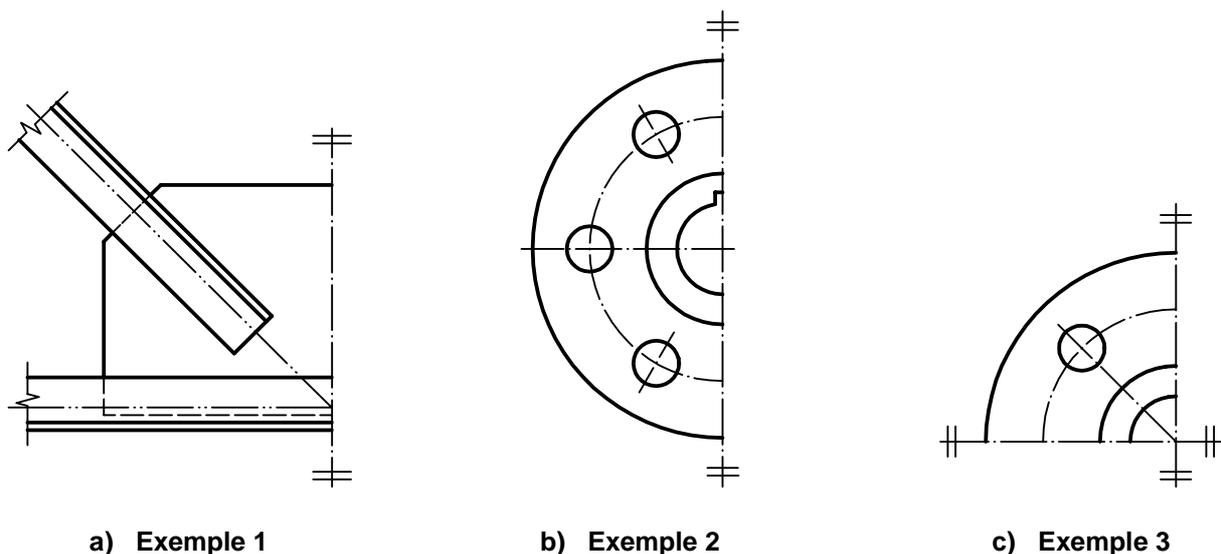


Figure 2 — Vue partielle

### 6.2 Vues partielles de parties symétriques

Pour gagner du temps et économiser de l'espace, les pièces symétriques peuvent être représentées par une fraction de leur vue complète [voir Figure 3 a), b) et c)].

Le tracé du plan de symétrie doit être repéré à chacune de ses extrémités par deux petits traits fins parallèles, perpendiculaires à l'axe [voir Figure 3 a), b) et c)]. Le symbole graphique de symétrie doit être réalisé conformément à l'article C.4.



a) Exemple 1

b) Exemple 2

c) Exemple 3

Figure 3 — Vues partielles de parties symétriques

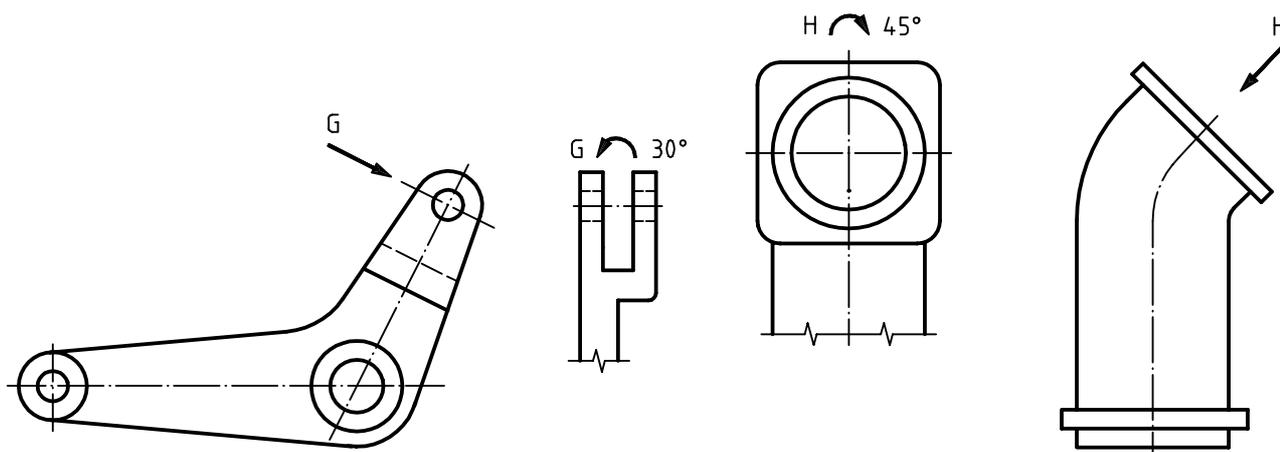
## 7 Positions particulières des vues

Lorsque cela est nécessaire, il est permis de montrer la vue dans une autre position que celle indiquée par le repère fléché.

Le fait que la vue soit représentée dans une autre position doit être signalé par un arc fléché indiquant la direction de rotation, conformément à la Figure 4 a) et b). Il est permis d'indiquer l'angle de rotation de la vue après la lettre majuscule. L'ordre suivant doit alors être respecté:

«identification de vue — arc fléché — angle de rotation»

L'arc fléché doit être dessiné conformément à l'article C.3.



a) Exemple 1

b) Exemple 2

iteh STANDARD PREVIEW  
 Figure 4 — Positions particulières des vues  
 (standards.iteh.ai)

[ISO 128-30:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/20dc7da3-5d93-4c53-8c1c-18aff8741c52/iso-128-30-2001)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/20dc7da3-5d93-4c53-8c1c-18aff8741c52/iso-128-30-2001>

## Annexe A (normative)

### Méthode de projection du premier dièdre

#### A.1 Généralités

La méthode de projection du premier dièdre est toujours à considérer comme une exigence de la présente partie de l'ISO 128. L'ISO 5456-2 donne une description plus détaillée de cette méthode.

#### A.2 Méthode de projection du premier dièdre

Par rapport à la vue de face (a), les autres faces sont disposées comme suit (voir Figure A.1):

- celle de dessus (b), au-dessus;
- celle de dessous (e), au-dessous;
- celle de gauche (c), à droite;
- celle de droite (d), à gauche;
- celle d'arrière (f), à droite ou à gauche, selon la nécessité.

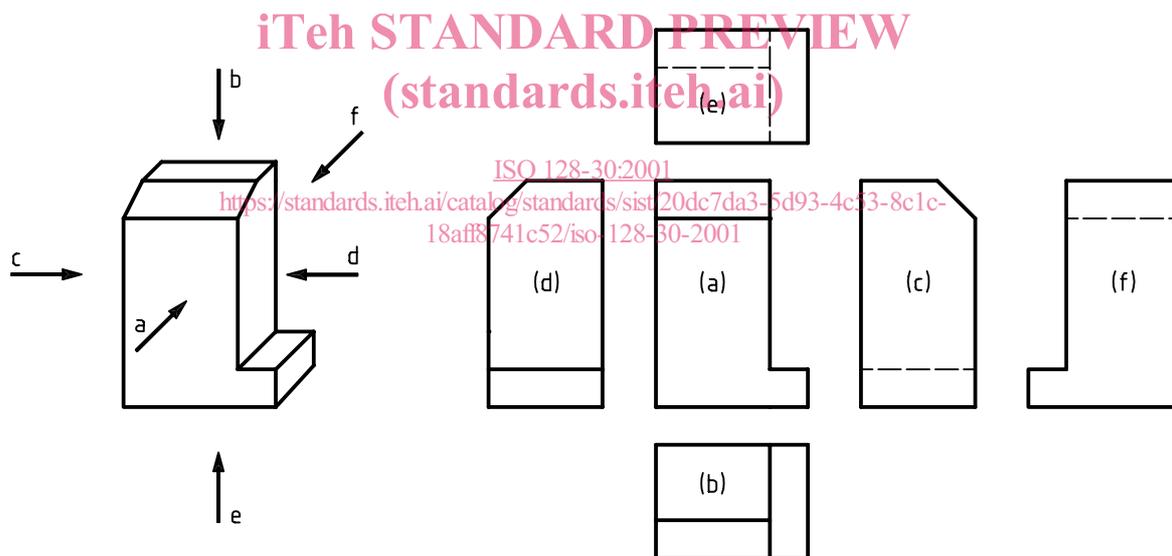


Figure A.1 — Méthode de projection du premier dièdre